

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: GALVA BRILLANT en pot
UFI	: E73H-W0UJ-700U-QT92
Code du produit	: 005815
Type de produit	: Peinture
Synonymes	: GALVA BRILLANT
Groupe de produits	: Produit commercial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Peintures et revêtements

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'information complémentaire disponible

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ITW SPRAYTEC

42, rue Gallieni

92600 - ASNIERES-sur-SEINE

FRANCE

Tel. : 01 40 80 32 32 - Fax : 01.40.80.32.30

e-mail : infods@itwpc.com - Internet : www.jelt.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	: ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7 Centres antipoison et de toxicovigilance français : <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>
--------------------------	---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) 1272/2008**

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'information complémentaire disponible

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	: Attention
Composants dangereux	: Hydrocarbures en C8, aromatiques, Bis(o-phosphate) de trizinc, Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine
Mentions de danger	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation). H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P210 - Tenir à l'écart des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles, de la chaleur. Ne pas fumer.



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

## GALVA BRILLANT en pot

Version: 2.2

Code du produit : 005815

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P260 - Ne pas respirer les aérosols.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Hydrocarbures en C8, aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hydrocarbures en C9, aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z) (147900-93-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substance figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) de REACH pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008
Hydrocarbures en C8, aromatiques substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note J)	N° CE: 905-588-0 N° REACH: 01-2119486136-34	30 – 40	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation : vapeurs), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. Non classé Carc. Non classé STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute Non classé Aquatic Chronic Non classé
Hydrocarbures en C9, aromatiques (Note P)	N° CE: 918-668-5 N° REACH: 01-2119455851-35	$\geq 10 - < 20$	Flam. Liq. 3, H226 Muta. Non classé Carc. Non classé STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Aluminium en poudre (stabilisée) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) (Note T)	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3;231-072-3b N° Index: 013-002-00-1 N° REACH: 01-2119529243-45	$\geq 1 - < 5$	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. Non classé
Bis(o-phosphate) de trizinc	N° CAS: 7779-90-0 N° CE: 231-944-3 N° Index: 030-011-00-6 N° REACH: 01-2119485044-40	$\geq 1 - < 5$	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Naphte lourd (pétrole) hydrotraité substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note P)	N° CAS: 64742-48-9 N° CE: 265-150-3 N° Index: 649-327-00-6 N° REACH: 01-2119486659-16	$\geq 1 - < 5$	Flam. Liq. Non classé Muta. Non classé Carc. Non classé Asp. Tox. 1, H304
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z)	N° CAS: 147900-93-4 N° CE: 604-612-4 N° REACH: 01-2119971821-33	$\geq 0,1 - < 1$	Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

Version: 2.2

Code du produit : 005815

## GALVA BRILLANT en pot

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine	N° CAS: 85711-55-3 N° CE: 288-315-1 N° REACH: 01-2119974148-28	≥ 0,1 – < 1	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 2, H373

Note J: La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no EINECS 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi.

Note P: La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no EINECS 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102)-P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Note T: La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.

Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire/système digestif) (par inhalation).
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Évacuer la zone.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une ventilation appropriée. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

Version: 2.2

Code du produit : 005815

## GALVA BRILLANT en pot

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Après utilisation bien fermer le couvercle. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.  
Température de manipulation : < 30 °C  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.  
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Matières incompatibles : Sources de chaleur.  
Température de stockage : < 40 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Hydrocarbures en C8, aromatiques

France	Nom local	Xylène: mélange d'isomères
France	VME (OEL TWA)	221 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
France	VLE (OEL C/STEL)	442 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm
France	Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée

#### Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

France	Nom local	Aluminium
France	VME (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup> (métal) 5 mg/m <sup>3</sup> (pulvérulent)
France	Remarque	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

#### Naphte lourd (pétrole) hydrotraité (64742-48-9)

### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

#### Hydrocarbures en C8, aromatiques

##### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Xylene, mixed isomers, pure
IOEL TWA	221 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL	442 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	100 ppm



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

Version: 2.2

Code du produit : 005815

## GALVA BRILLANT en pot

### Hydrocarbures en C8, aromatiques

Remarque	Skin
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Xylène: mélange d'isomères
VME (OEL TWA)	221 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
VLE (OEL C/STEL)	442 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée

### Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Aluminium
VME (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup> (métal) 5 mg/m <sup>3</sup> (pulvérulent)
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

### Naphte lourd (pétrole) hydrotraité (64742-48-9)

<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	White spirit Type 3
IOEL TWA	116 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL	290 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	50 ppm
Remarque	Skin. (Year of adoption 2007)
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'information complémentaire disponible

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'information complémentaire disponible

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

### Hydrocarbures en C8, aromatiques

<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	442 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Aiguë - effets locaux, inhalation	442 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Long terme - effets systémiques, cutanés	212 mg/kg de poids corporel/jour ECHA
Long terme - effets systémiques, inhalation	221 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Long terme - effets locaux, inhalation	221 mg/m <sup>3</sup> ECHA
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	260 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Aiguë - effets locaux, inhalation	260 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Long terme - effets systémiques, orale	12,5 mg/kg de poids corporel/jour ECHA
Long terme - effets systémiques, inhalation	65,3 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Long terme - effets systémiques, cutanés	125 mg/kg de poids corporel/jour ECHA
Long terme - effets locaux, inhalation	65,3 mg/m <sup>3</sup> ECHA
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC (eau douce)	0,327 mg/l ECHA
PNEC (eau de mer)	0,327 mg/l ECHA
PNEC (intermittente, eau douce)	0,327 mg/l ECHA
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg poids sec ECHA
PNEC sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg poids sec ECHA
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	2,31 mg/kg poids sec ECHA
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC (station d'épuration)	6,58 mg/l ECHA

### Bis(o-phosphate) de trizinc (7779-90-0)

<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Long terme - effets systémiques, inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>

### Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)

<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Long terme - effets systémiques, cutanés	0,024 mg/kg de poids corporel/jour (ECHA)
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Long terme - effets systémiques, orale	0,012 mg/kg de poids corporel/jour (ECHA)
Long terme - effets systémiques, cutanés	0,012 mg/kg de poids corporel/jour (ECHA)
<b>PNEC (Orale)</b>	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,47 mg/kg (ECHA)

**8.1.5. Bande de contrôle**

Pas d'information complémentaire disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter toute exposition inutile. Restreindre l'accès au personnel habilité lors de l'utilisation et du nettoyage.

**8.2.2. Équipements de protection individuelle****Équipement de protection individuelle:**

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:****8.2.2.1. Protection des yeux et du visage****Protection oculaire:**

Lunettes anti-éclaboussures. conforme à la norme EN 166.

**8.2.2.2. Protection de la peau****Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605 et EN ISO 13982.

**Protection des mains:**

Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS. Nous conseillons les matériaux suivants. Au besoin, demander notre document "Consignes d'utilisation des gants".

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Norme
Gants pour une utilisation prolongée ou réutilisables	Gants en caoutchouc fluoré (type VITON), Gants en laminé multicouches (type Silvershield 4H)	5 (> 240 minutes), 6 (> 480 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374

**Autres protecteurs de la peau****Vêtements de protection:**

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605 et EN ISO 13982.

**8.2.2.3. Protection des voies respiratoires****Protection des voies respiratoires:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque conforme à l'EN136, EN140 ou à l'EN14387, équipé de filtre ou de cartouche de type. A - Composés organiques à point d'ébullition élevé, >65°C (marron)

**8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques**

Pas d'information complémentaire disponible

**8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement****Contrôle de l'exposition de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Autres informations:**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Pas disponible
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 23 °C
Point d'éclair	: Compris entre 23°C et 60°C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

Version: 2.2

Code du produit : 005815

## GALVA BRILLANT en pot

pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 1,009
Densité de vapeur	: Pas disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'information complémentaire disponible

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV calculée : 552 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

### Hydrocarbures en C8, aromatiques

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

### Hydrocarbures en C8, aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

### Hydrocarbures en C9, aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

### Hydrocarbures en C8, aromatiques

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,35 mg/l



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

Version: 2.2

Code du produit : 005815

## GALVA BRILLANT en pot

### Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	7,1 mg/kg de poids corporel/jour
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	7,1 mg/kg de poids corporel/jour OCDE 422
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### GALVA BRILLANT en pot

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

#### Hydrocarbures en C8, aromatiques

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	87,8 % 28j

#### Hydrocarbures en C9, aromatiques

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation	78 % 28j

### Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	--

### Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	87 % 28j

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hydrocarbures en C8, aromatiques

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	25,9
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,16
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,16
Potentiel de bioaccumulation	Considéré non bioaccumulable.

#### Hydrocarbures en C9, aromatiques

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Naphte lourd (pétrole) hydrotraité (64742-48-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5 – 6,7
--	---------

### Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### GALVA BRILLANT en pot

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

#### Hydrocarbures en C8, aromatiques

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,73
Ecologie - sol	Non établi.

#### Hydrocarbures en C9, aromatiques

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

### Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

### Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------



### GALVA BRILLANT en pot

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### GALVA BRILLANT en pot

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

##### Composant

Hydrocarbures en C8, aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hydrocarbures en C9, aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z) (147900-93-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information complémentaire disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Les emballages non nettoyés doivent être considérés comme des produits dangereux, au même titre que le produit qu'ils contiennent.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11\* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : 1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : Peinture

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables

Étiquettes de danger : 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 163, 640E, 650, 367
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

Version: 2.2

Code du produit : 005815

## GALVA BRILLANT en pot

Code-citerne (ADR) : LGBF  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30

**30****1263**

Panneaux oranges

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E  
Code EAC : \*3YE

### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 955, 367  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T2  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-E  
Catégorie de chargement (IMDG) : A

### 14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L  
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192  
Code ERG (IATA) : 3L

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367, 640E, 650  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations européennes

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### DIRECTIVE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Teneur en COV calculée : 552 g/l

Valeur limite européenne de COV (Directive: Sous-catégorie A/i(PS) : Revêtements monocomposants à fonction spéciale. Dans sa forme prêt à l'emploi : 500g/l maximum.



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

## GALVA BRILLANT en pot

Version: 2.2

Code du produit : 005815

### 15.1.2. Réglementations nationales

#### France

Code	Tableau des maladies professionnelles
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

N° ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4511	4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 (H411)		

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.: BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 3 - Liquides inflammables

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Règlement (UE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le Règlement (UE) n°1907/2006 (REACH).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : vapeurs)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Acute Non classé	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu Non classé
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic Non classé	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique Non classé
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. Non classé	Cancérogénicité Non classé
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Liq. Non classé	Liquides inflammables Non classé
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.



# Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 24/07/2019

Date de révision: 15/04/2022

## GALVA BRILLANT en pot

Version: 2.2

Code du produit : 005815

### Texte intégral des phrases H et EUH:

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Muta. Non classé	Mutagenicité sur les cellules germinales Non classé
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
Water-react. Non classé	Substances et mélanges qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Non classé

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.